Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Intervention de S.E.M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc

Examen de la Suisse au titre du second cycle de

l'Examen Périodique Universel

Genève, 29 octobre 2012

Madame la Présidente,

La délégation du Royaume du Maroc félicite la Suisse pour la présentation de son second rapport au titre de l'Examen Périodique Universel et la remercie pour les informations qu'elle a bien voulu soumettre sur les mesures adoptées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations acceptées et les engagements volontaires souscrits.

Le Maroc salue la ratification par la Suisse d'instruments internationaux recommandés lors du premier cycle de l'EPU, en l'occurrence, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ou involontaires.

A cet égard, la délégation suisse voudra-t-elle nous faire part de l'évolution des consultations engagées sur la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et le premier Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous prenons note avec satisfaction de la création du Centre suisse de compétence pour les droits de l'homme, chargé du renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des droits de l'homme en Suisse.

Le Maroc salue les efforts que la Suisse déploie en matière de surveillance et de lutte contre le racisme et la xénophobie au niveau national, notamment à travers l'action menée par le Service de lutte de contre le racisme et la Commission fédérale contre le racisme ainsi que la constitution d'un réseau de services de conseil de l'administration et de la société civile.

Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts dans ce domaine notamment en luttant contre l'intolérance religieuse et le profilage ethnique et racial.

S'agissant du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'UPR ou par les divers organes de traités, quelles sont les mesures envisagées pour une coordination efficace entre la Confédération et les cantons.

Je vous remercie Madame la Présidente